

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ARRETE DE LIMITATION DE VITESSE A 20 KM/H (voirie partagée)
RUE DES SARCELLES**

Réf. : 2017.134

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse dans la Rue des Sarcelles afin d'assurer la sécurité des usagers et des riverains et qu'il s'agit d'une voirie partagée.

ARRETE

Article 1^{er} : Une limitation de vitesse à 20 km/h est instaurée dans la rue des Sarcelles (voirie partagée) à partir du Vendredi 22 décembre 2017.

Article 2 : Les panneaux règlementaires seront posés aux entrées de la rue désignée à l'article 1

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Monsieur BOISNARD, conseiller délégué à la Sécurité

Warhem, le 19 Décembre 2017
Le Maire,
P. BOUTTEMY

DECISION EXECUTOIRE
À DATER DU
LE MAIRE,

